

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 411 Subvention à Musaiques (92400 Courbevoie)

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros à l'association Musaiques;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe Girard au nom de la 9e Commission et

Mme Véronique Dubarry au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Musaiques, 3 bis voie des bâtisseurs 92400 Courbevoie au titre de 2012. 2012_05279, simpa 20817

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.